



Fin du congé pour vendre

Par **Xander29**, le **03/05/2022** à **19:54**

Bonjour ou mois d'octobre mon propriétaire nous a donné congé pour vendre, le bien que l'on loue, depuis octobre on a pas eu une seule visite, aussi le prix de la vente et trop important par rapport au bien, on doit partir le 10mai date de fin du bail aussi, bail signé le 9mai 2019, on a une petite fille de 8mois et un petit garçon de de 7ans, et moi je suis reconnu à mdph j'ai des soucis pour monter les marches, et des difficultés à marcher, et trouver un logement adapté rdc,

Es ce que je peux demander une prolongation du bail, aussi on a une procédure à la préfecture car ils on refusé de faire des travaux concernant la maison, le dossier est entre les mains de la préfecture, mais nous on doit partir mardi prochain

Es ce que je peux demander un recours s'il vous plaît au tribunal ?

Car o'n a le litige concernant l'habitation et le prix et surestimé malgré qu'il peut demander ce qu'il veut, on sent plus qu'il. Veut nous faire partir malgré qu'on paye les loyers

Je vous remercie de votre attention

Cordialement

Anonymisation

Par **Marck.ESP**, le **04/05/2022** à **07:41**

Bonjour

Ce que j'ai appris, c'est que la première chose à faire est de vérifier la conformité du courrier que vous avez reçu.

Si tout est ok, sachez que sans départ de votre part, le bailleur entreprendra une procédure d'expulsion, mais cela vous donnera encore un peu de temps pour trouver votre nouveau logement.

Prenez contact de suite avec les spécialistes de l'ADIL...

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>

Par **Zénas Nomikos**, le **04/05/2022** à **16:39**

Bonjour,

en plus de l'ANIL, vous pouvez aussi prendre contact avec une assistante sociale pour la recherche d'un nouveau logement.